



40 Chemin de Chantemesse – 31310 Rieux-Volvestre

Tél. : 05 61 90 87 10

✉ : rh.direction@sivom-volvestre.fr

PROCES-VERBAL

Comité syndical du 22 avril 2026 à 18h30, Au siège du SIVOM

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 25

Pouvoirs : 03

Votants : 28

Date de la convocation : 10/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril, à dix-huit heures trente, le comité syndical du SIVOM des Plaines et Coteaux du Volvestre, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Yves CARON-JOURDA, Président.

PRESENTS : Jean-Marc MANFRIN, Baptiste PAREDES, Dominique LEVASSEUR (suppléante de Sophie JEAN), Louis ANGLAS, Bernard DELCROIX, Michel CASTAN, Jacques BABY, Fabrice GRAGLIA, Miguel JOSSE, Jean CHALDUC, Marie-Josée CARUSO, Jean-Michel CAZAUX, Laurent FIRMIN (suppléant de Magalie MASSE), Yves CARON-JOURDA, Maryse VEZAT-BARONIA, Daniel ESCORIHUELA, Laëtitia SEGALA, Roger SANTA CRUZ, Serge PICARD, Sébastien CARON, Patrick LEFEBVRE, Olivier CORNET, Marine GOURS, Michel DEJEAN, Jean-Marc DEVIC

ABSENTS REPRESENTES : Charles NAYLIES (procuration à Miguel JOSSE), Carole PORQUERAS (procuration à Jean CHALDUC), Pierre CAILLET (procuration à Michel DEJEAN)

ABSENTS REMPLACES : Sophie JEAN (remplacée par Dominique LEVASSEUR), Magali MASSE (remplacée par Laurent FIRMIN)

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 08/04/2026
2. INSTALLATION DU NOUVEAU BUREAU DU COMITE SYNDICAL
3. EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET 2026
4. DELIBERATION RELATIVE A L'ESTIMATION ET A LA VENTE D'UNE PARCELLE A BAX (M. ET MME B.)
5. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30.
Olivier CORNET est désigné secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 08/04/2026

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2026 est soumis à l'approbation du comité syndical.

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2. INSTALLATION DU NOUVEAU BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Conformément aux statuts du SIVOM et à la délibération du 8 avril 2026 fixant le nombre de vice-présidents à trois, le bureau doit être composé d'un président, de trois vice-présidents et de deux membres supplémentaires.

Il n'est donc pas possible, sans modification préalable des statuts, d'augmenter ce nombre. Toutefois, afin d'assurer une représentation équilibrée des communes membres, il est proposé d'associer l'ensemble des communes aux réunions du bureau.

Composition du bureau

- Président : Yves CARON-JOURDA (commune de Rieux-Volvestre)
- 1^{er} Vice-président : Jean-Michel CAZAUX (commune de Mailholas)
- 2^{ème} Vice-président : Miguel JOSSE (commune de Latrape)
- 3^{ème} Vice-président : Daniel ESCORIHUELA (commune de Rieux-Volvestre)
- 1^{er} membre : Michel DEJEAN (commune Salles-sur-Garonne)
- 2^{ème} membre : Carole PORQUERAS (commune Lavelanet-de-Comminges)

Délégués des communes non représentées au sein du bureau mais invités de manière permanente à participer aux réunions du bureau, sans voix délibérative :

- Baptiste PAREDES (commune de Bax)
- Sophie JEAN (commune de Gensac-sur-Garonne)
- Bernard DELCROIX (commune de Goutevernisse)
- Jacques BABY (commune de Lacaugne)
- Olivier CORNET (commune de St Julien-sur-Garonne)

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

3. EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET 2026

RAPPEL DE L'ORGANISATION DES POLES ET SERVICES DE LA COLLECTIVITE AINSI QUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) TENU PREALABLEMENT A L'EXAMEN DU BUDGET.

PÔLE SOCIAL

(SSIAD + SAAD = SAAS)

Vice-président : Daniel ESCORIHUELA

Directrice du service : Céline FRAC

Gestionnaire comptable et budgétaire : Patricia CHASSOT

PÔLE TECHNIQUE

Vice-président : Jean-Michel CAZAUX

Responsable finances et budget : Patricia GARCIA

SERVICE TECHNIQUE

Responsable du service : Pascal LE BOT

SERVICE RESTAURATION

STRUCTURES TOURISTIQUES

Vice-président : Miguel JOSSE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 – RAPPEL – VU LORS DE LA SEANCE DU 08/04/2026

Le Président rappelle au Comité syndical les orientations définies pour le mandat en cours, à savoir :

- Une démarche de restructuration du SIVOM visant notamment à réduire la fiscalité des communes, à engager la cession progressive du patrimoine et à prendre en compte l'avenir du personnel
- Le maintien des principes de gestion appliqués lors du précédent mandat : pas de recours à l'emprunt, pas de nouvelles embauches, limitation des investissements, dépenses maîtrisées au regard de la trésorerie et poursuite de la vente du patrimoine

Le Comité syndical prend acte de ce rappel.

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2026 PAR SERVICE

PÔLE SOCIAL

BUDGET SAAD

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
002 – Résultat	631 844, 60 €	001 – Résultat	639, 00 €
Dépenses	860 077,00 €	Dépenses	7 998,00 €
Total général	1 491 921,60 €	Total général	8 637,00 €
002 – Résultat	-	001 – Résultat	-
Recettes	951 022,00 €	Recettes	8 637,00 €
Total général	951 022,00 €	Total général	8 637,00 €

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

BUDGET SSIAD PA

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
002 – Résultat	-	001 – Résultat	-
Dépenses	2 095 955,18 €	Dépenses	46 715,90 €
Total général	2 095 955,18 €	Total général	46 715,90 €
002 – Résultat	259 682,97 €	001 – Résultat	33 322,82 €
Recettes	1 836 272,21 €	Recettes	13 393,08 €
Total général	2 095 955,18 €	Total général	46 715,90 €

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

BUDGET CRT

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
002 – Résultat		001 – Résultat	-
Dépenses	400 000,00 €	Dépenses	-
Total général	400 000,00 €	Total général	-
002 – Résultat	-	001 – Résultat	-
Recettes	400 000,00 €	Recettes	-
Total général	400 000,00 €	Total général	-

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

BUDGET SSIAD PH

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
002 – Résultat	-	001 – Résultat	-
Dépenses	83 735,63 €	Dépenses	51 782,30 €
Total général	83 735,63 €	Total général	51 782,30 €
002 – Résultat	43 929,47 €	001 – Résultat	51 782,30 €
Recettes	39 806,16 €	Recettes	
Total général	83 735,63 €	Total général	51 782,30 €

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

BUDGET SSIAD ESA

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
002 – Résultat	-	001 – Résultat	
Dépenses	386 970,48 €	Dépenses	28 577,34 €
Total général	386 970,48 €	Total général	28 577,34 €
002 – Résultat	70 336,68 €	001 – Résultat	25 760,74 €
Recettes	316 633,80 €	Recettes	2 816,60 €
Total général	386 970,48 €	Total général	28 577,34 €

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

BUDGET HALTE REPIT

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
002 – Résultat	-	001 – Résultat	-
Dépenses	26 200,00 €	Dépenses	-
Total général	26 200,00 €	Total général	-
Recettes	26 200,00 €	Recettes	-
Total général	26 200,00 €	Total général	-

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

PÔLE TECHNIQUE**BUDGET GENERAL**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
002 – Résultat	736 203,17 €	001 – Résultat	-
Dépenses	2 153 568,67 €	Dépenses	970 871,00 €
Dépenses d'ordre	75 000,00 €	Dépenses d'ordre	602 350,00 €
Total général	2 228 568,67 €	Total général	1 573 221,00 €
002 – Résultat		001 – Résultat	
Recettes	1 646 218,67 €	Recettes	1 478 221,00 €
Recettes d'ordre	582 350,00 €	Recettes d'ordre	95 000,00 €
Total général	2 228 568,67 €	Total général	1 573 221,00 €

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

BUDGET SERVICE TECHNIQUE

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
002 – Résultat	-	001 – Résultat	-
Dépenses	410 000,00 €	Dépenses	55 000,00 €
Dépenses d'ordre	10 000,00 €	Dépenses d'ordre	-
Total général	420 000,00 €	Total général	55 000,00 €
002 – Résultat	125 307,76 €	001 – Résultat	
Recettes	420 000,00 €	Recettes	45 000,00 €
Recettes d'ordre	-	Recettes d'ordre	10 000,00 €
Total général	420 000,00 €	Total général	55 000,00 €

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

BUDGET RESTAURATION

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
002 – Résultat	591 264,67 €	001 – Résultat	-
Dépenses	955 430,00 €	Dépenses	25 140,72 €
Dépenses d'ordre	5 500,00 €	Dépenses d'ordre	-
Total général	955 430,00 €	Total général	25 140,72 €
002 – Résultat	-	001 – Résultat	
Recettes	955 430,00 €	Recettes	19 640,72 €
Recettes d'ordre	-	Recettes d'ordre	5 500,00 €
Total général	955 430,00 €	Total général	25 140,72 €

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

BUDGET STRUCTURES TOURISTIQUES

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
002 – Résultat		001 – Résultat	-
Dépenses	255 400,00 €	Dépenses	37 000,00 €
Dépenses d'ordre	6 000,00 €	Dépenses d'ordre	-
Total général	261 400,00€	Total général	37 000,00 €
002 – Résultat	2 771,30 €	001 – Résultat	
Recettes	261 400,00 €	Recettes	31 000,00 €
Recettes d'ordre	-	Recettes d'ordre	6 000,00 €
Total général	261 400,00 €	Total général	37 000,00 €

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

BUDGET COVIPRO

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
002 – Résultat	-	001 – Résultat	-
Dépenses	47 970,00 €	Dépenses	130 680,82 €
Total général	47 970,00 €	Total général	130 680,82 €
002 – Résultat	41 875,26 €	001 – Résultat	130 680,82 €
Recettes	47 970,00 €	Recettes	-
Total général	47 970,00 €	Total général	130 680,82 €

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
002 – Résultat		001 – Résultat	-
Dépenses	28 800,00 €	Dépenses	36 240,00 €
Dépenses d'ordre	8 000,00 €	Dépenses d'ordre	2 100,00 €
Total général	36 800,00€	Total général	38 340,00 €
002 – Résultat	22 407,30 €	001 – Résultat	
Recettes	34 700,00 €	Recettes	30340,00 €
Recettes d'ordre	2 100,00 €	Recettes d'ordre	8 000,00 €
Total général	36 800,00 €	Total général	38 340,00 €

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

PROJET DE FISCALITE DU SIVOM - EXERCICE 2026

Le Comité syndical est informé de la répartition prévisionnelle des dépenses donnant lieu à une contribution des collectivités, structurée comme suit :

Dépenses d'administration générale : charges de personnel administratif ainsi que les frais de fonctionnement, soit un montant total de 390 947 €.

Dépenses liées aux compétences obligatoires : charges de personnel technique, astreintes et emprunts en cours, soit un montant total de 147 541 €

Dépenses liées aux compétences optionnelles : charges de personnel affecté aux espaces verts, soit un montant total de 21 420 €

Récapitulatif

- Contributions administrations et compétences obligatoires : 538 488 €
- Contributions compétences optionnelles : 21 420 €
- Total général : 559 908 €

Le Comité syndical prend acte de cette présentation.

FISCALITE – REPARTITION DES CONTRIBUTIONS PAR COMMUNE

Le Président présente le tableau de la fiscalité et rappelle que ces éléments s'inscrivent dans le cadre

des recommandations et du contrôle exercé par la Chambre régionale des comptes. Les modalités de répartition des contributions des communes sont établies en fonction de la population et des compétences exercées.

Principes de calcul

- Répartition fondée sur la population totale des communes membres
- Prise en compte de la fiscalité et des besoins de financement nécessaires à l'équilibre budgétaire.

Données financières principales

- Fiscalité prévisionnelle 2025 : 500 678 €
- Besoin pour l'équilibre du budget principal : 126 455 € / an
- Besoin pour le budget annexe SAAD : 39 986 € / an
- Montant global des contributions (2025 2026 2027) : 677 119 €

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES – EXERCICE 2026

Vu l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes en date du 18 juillet 2025, ainsi que les recommandations émises, le président propose de maintenir le montant de la fiscalité demandé pour l'exercice 2026, soit 667 119 et de fixer la participation des communes membres à hauteur de 399 369 € afin de couvrir le déséquilibre du budget du SAAD sur trois exercices, soit 133 123 pour chacun des exercices 2025 2026 2027 (tableau en annexe).

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

REPARTITION DES EMPRUNTS – EXERCICE 2026

Le tableau de répartition des emprunts pour l'exercice 2026 est présenté au Comité syndical.

Le Comité syndical prend acte de cette présentation.

ÉTAT DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET FONCIER PAR COMMUNE

Le Président présente l'état du patrimoine du syndicat, réparti comme suit :

Commune de Bax

35,73 hectares, dont 2 terrains constructibles.

Patrimoine bâti :

- 1 bâtiment avec hangar (500 m²)
- 1 immeuble comprenant 2 appartements loués et un troisième en cours d'aménagement
- 1 ensemble avec salle de réunion et sanitaires (300 m²)

Commune de Gensac-sur-Garonne

4,16 hectares.

- 2 terrains dédiés au vol libre (Stade de l'Air)
- 1 maison louée (50 m²)

Commune de Lacaugne

1,21 hectare, dont 0,6 constructible.

Maison de l'Artisanat et de l'Environnement :

- RDC : mairie (louée) et salles
 - Rez-de-jardin : salle communale + 4 studios loués
 - Étage : 4 appartements loués
- Équipement : panneaux photovoltaïques en toiture.

Commune de Latrape

3,25 hectares :

- Foyer intercommunal « Le Trapéen » (900 m²), loué
- Observatoire « Les Pléiades » (150 m²), loué

Commune de Lavelanet-de-Comminges

Zones A, C et D pour un total de plus de 25 hectares.

- Station-service (500 m²), louée
- Cave coopérative (380 m²), louée

- 1 appartement loué
Commune de Rieux-Volvestre

43,8 hectares.

Patrimoine :

- Archéosite « Village Gaulois »
- Plusieurs sites immobiliers avec appartements loués
- Locaux du SIVOM (ateliers, bureaux, services)
- Zone touristique avec chalets, camping classé et aire de camping-cars (SIVOM gestionnaire)

Commune de Saint-Julien-sur-Garonne

Maison Lamartinière :

- 5 appartements loués

Le Comité syndical prend acte de cet état du patrimoine.

4. DELIBERATION RELATIVE A L'ESTIMATION ET A LA VENTE D'UNE PARCELLE A BAX (M. ET MME B.)

Le Président informe le Comité syndical du projet de cession d'une parcelle cadastrée section A n°110, sur la commune de Bax, 294 route des Crêtes, au profit de M. et Mme B (cf. parcellaire cadastral joint). Il précise que le service du Domaine a rendu un avis en 2026 estimant la valeur d'un bien similaire à 0,58 € le mètre carré.

Il est également indiqué que la parcelle a été bornée par les futurs acquéreurs, M. et Mme B.

La superficie de la parcelle est fixée à 13 ares et 58 centiares, soit 1 358 m².

Il est proposé de fixer le prix de cession à 0,60 € par mètre carré, soit un montant total de 815 €.

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

5. QUESTIONS DIVERSES

- Contestation - Commune de Salles-sur-Garonne

Le Président informe le comité syndical que, par courriel du 16 avril 2026, le maire de Salles-sur-Garonne conteste la décision n°4 du 18 février 2026 relative au reversement de 26 502 €, dans le cadre de la reprise de la compétence restauration par la commune.

Le Président précise qu'aucune délibération n'a été prise sur ce point et que la décision n°4 ne concerne pas la reprise de la compétence restauration. Il indique que la sous-préfecture a été destinataire de ce courriel en copie, pour information.

Cette contestation n'appelle pas d'observation particulière, sous réserve d'un éventuel point à examiner en cas de cession de la cuisine centrale.

Le comité syndical en prend acte.

- Planning des réunions

Bureau : 1^{er} mercredi de chaque mois à 18h30

Comité syndical : 2^e mercredi de chaque mois à 18h30

Le Comité syndical approuve le planning des réunions tel que présenté.

- Commissions du SIVOM 2026 proposées :
 - Finances / Patrimoine / Marchés publics
 - Service technique / Travaux / Fêtes
 - Personnel
 - Structures touristiques / Communication
 - Action sociale
 - Restauration

Un document sera transmis aux délégués titulaires pour inscription volontaire.

- Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique

Un appel à candidature a été fait pour le compte de la CCV.

- Proposition d'offre d'achat – maison rue du Fond de l'Ile à Rieux-Volvestre

Le Président informe le Comité syndical de la réception d'une offre d'achat portant sur un bien immobilier situé rue du Fond de l'Ile à Rieux-Volvestre, pour un montant de 150 000 €.

Il précise que le service du Domaine a estimé ce bien à 170 000 €, avec une marge d'appréciation de 15 %.

Le Président indique également que le bien est grevé d'une servitude relative à des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, correspondant à l'usage d'une fosse septique commune avec les parcelles mitoyennes cadastrées section E n°1672, 1673 et 1675.

Il est proposé de céder le bien immobilier situé rue du fond de l'île à Rieux-Volvestre au prix de 150 000 €, d'approuver la vente au profit de l'acquéreur ayant présenté l'offre.

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 28	Pour : 28	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Le Comité syndical précise que la vente pourra être assortie de conditions suspensives prévues dans l'acte notarié

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Président,
Yves CARON-JOURDA

Le secrétaire,
Olivier CORNET